



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE**
20 Rue Vignon – 75009 PARIS
Tél : 01 47 42 80 13 – mail : fgrfp@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

La commission exécutive nationale de la FGR/FP réunie les 17 et 18 septembre 2013

- se prononce pour un nouveau partage des richesses en faveur des salariés et des retraités ainsi que pour une véritable réforme fiscale, conditions nécessaires pour en finir avec la politique de rigueur

- rappelle quelques-uns des mandats votés au congrès de Narbonne en matière de retraite :

- * pour les retraités, prise en compte de l'évolution des dépenses contraintes et des salaires pour la revalorisation des pensions, aucune pension ni retraite inférieure au S.M.I.C.
- * pour les actifs, retour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, refus de l'allongement de la durée de cotisations, suppression de la décote-surcote, prise en compte des années d'études

- constate, dans le projet de réforme des retraites, des mesures positives : maintien du calcul de la pension sur les six derniers mois et de l'abattement fiscal de 10%, prise en compte de la pénibilité, réduction des inégalités pour les femmes, les apprentis, les polypensionnés à régimes alignés et amélioration du minimum contributif

- dénonce cependant :

- * le nouvel allongement de la durée de cotisations qui revient à faire reculer le départ à la retraite et implique une nouvelle baisse de niveau des pensions
- * le report de 6 mois de la revalorisation des pensions qui réduira à nouveau le pouvoir d'achat
- * la fiscalisation brutale de la majoration de pension des parents de 3 enfants

- rappelle l'urgence de l'amélioration qualitative de la prise en charge de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge. La prise en charge financière doit être assurée par la solidarité nationale au sein de la Sécurité sociale et financée par une cotisation progressive et universelle basée sur la totalité des revenus et non par une taxation spécifique des seuls salariés et retraités.

- mandate le bureau national :

- * pour étudier ou construire des propositions d'actions les plus unitaires possible, sur le pouvoir d'achat, la prise en charge de la perte d'autonomie, l'accès aux soins
- * pour lancer dès maintenant une action sur la réforme des retraites en direction des parlementaires qui prendra la forme d'un courrier envoyé par les adhérents. Le bureau national proposera aux partenaires syndicaux et au Pôle des retraités, de s'y associer.

Paris, le 19 septembre 2013.

Annick MERLEN – Secrétaire générale de la FGR-FP